



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 23 NOVEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce 23 novembre 2020 à 19 h.

Sont présents par Monsieur le conseiller Sylvain Ferland
téléconférence : Madame la conseillère Julie Guilbeault
Madame la conseillère Nathalie Laprade
Madame la conseillère Josée Lampron

Est absent : Monsieur le conseiller Martin Chabot

Le siège du conseiller du district no 1 est vacant

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec présent à la salle du conseil

Sont aussi présents à la Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier
salle du conseil : Monsieur le directeur des Services techniques et directeur
général adjoint Martin Careau

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2020

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus

4.2 Remboursement de frais de scolarité : Trésorière adjointe

4.3 Amendement de la résolution numéro 435-2020 : Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019 à 2023 (TECQ) : Dépôt de la liste des travaux admissibles à effectuer à l'intérieur des années du programme

4.4 Amendement de la résolution numéro 344-2020 : Renouvellement du contrat de travail des directeurs de service

4.5 Dépôt de la liste des engagements financiers

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

5.1 Lecture du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro 1521-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 79 330 \$ pour les honoraires professionnels en ingénierie pour le projet de développement du Boisé-Natura

5.2 Lecture du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro 1522-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 49 850 \$ pour les honoraires professionnels en ingénierie pour le prolongement de l'avenue des Catherine et de la rue Désiré-Juneau sur une partie des lots 5 263 085 et 6 295 323

5.3 Consultation APR-213-2020 : Agrandissement de la zone 80-F

6. HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Autorisation de signature : Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau

6.2 Octroi d'un contrat par appel d'offres sur invitation pour : Agrandissement de l'usine de production d'eau potable Duchesnay

6.3 Gestion des eaux pluviales : Projet de développement Boisé-Natura Phase 1



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

- 6.4 Plan de gestion des débordements : Projet de développement Boisé-Natura Phase 1
- 7. PARCS ET BÂTIMENTS**
- 7.1 Autoriser le paiement final : Achat et installation d'estrades pour la zone des festivités
- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 8.1 Aucun
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9.1 Renouvellement du contrat de travail des pompiers-premiers répondants à temps plein
- 10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 10.1 Demande d'avance de fonds pour les petites caisses du Parc de glisse du Grand-Héron
- 10.2 Adoption de la tarification : Parc de glisse du Grand-Héron, saison 2020-2021
- 10.3 Autorisation de dépenses : Concours Décorez vos maisons
- 10.4 Autorisation de dépenses : Réparation du sentier de glace, phase 1
- 10.5 Autorisation de dépenses : Travaux à la Maison des Aînés
- 10.6 Mise en place d'un comité de travail : Fêtes du 200e anniversaire de Sainte-Catherine
- 11. TRANSPORT**
- 11.1 Demande de la Ville de Saint-Raymond au ministère des Transports : Construction d'une voie d'accès directe à l'autoroute 40
- 11.2 Amendement de la résolution numéro 221-2012 : Politique sur l'utilisation des véhicules municipaux
- 11.3 Motion de félicitations : Gestion de la prévention
- 12. AUTRES SUJETS**
- 12.1 Aucun
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 heures, monsieur le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par conférence téléphonique et sans la présence du public, et ce, conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la Covid-19.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

458-2020

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

459-2020 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2020 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Mesdames les conseillères Nathalie Laprade et Julie Guilbeault déposent un document intitulé « Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil ».

460-2020 REMBOURSEMENT DE FRAIS DE SCOLARITÉ : TRÉSORIÈRE ADJOINTE

ATTENDU la nomination de madame Émilie Juneau à titre de trésorière adjointe;

ATTENDU qu'en vertu de son contrat de travail, les frais encourus pour suivre des cours de perfectionnement sont défrayés par la Ville;

ATTENDU le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 13 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU de rembourser la somme de 711,51 \$ à madame Émilie Juneau pour avoir suivi avec succès à l'Université Laval, à l'hiver ainsi qu'à l'été 2020, les cours « Méthodes quantitatives de gestion » et « Comptabilité de management » qui s'adressent aux gestionnaires.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 02-160-00-454 (Formation).

ADOPTÉE

461-2020 AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 435-2020 : PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019 À 2023 (TECQ) : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRAVAUX ADMISSIBLES À EFFECTUER À L'INTÉRIEUR DES ANNÉES DU PROGRAMME

ATTENDU la résolution numéro 435-2020 adoptée à la séance du 26 octobre 2020 concernant le projet Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019 à 2023 (TECQ) : Dépôt de la liste des travaux admissibles à effectuer à l'intérieur des années du programme;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender la résolution numéro 435-2020 puisque les travaux visés par ce programme d'aide gouvernementale ne sont pas commencés;

ATTENDU le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 17 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 435-2020 afin de remplacer « comporte des coûts réalisés véridiques. » par « reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles. »

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

462-2020

**AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 344-2020 : RENOUELEMENT
DU CONTRAT DE TRAVAIL DES DIRECTEURS DE SERVICE**

ATTENDU la résolution numéro 344-2020 adoptée à la séance du 14 septembre 2020 concernant le projet Renouvellement du contrat de travail des directeurs de service;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender la résolution numéro 344-2020 afin de s'assurer du respect de la *Loi sur les normes du travail*;

ATTENDU le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 17 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 344-2020 pour modifier le document d'entente de principe afin d'inclure au contrat de travail une journée de congé pour force majeure au lieu de trois et ajouter deux journées pour obligations familiales tel que prévu à la *Loi sur les normes du travail*.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose la liste des engagements financiers préparée par madame la trésorière Julie Cloutier, pour la période se terminant le 18 novembre 2020, laquelle comprend 250 commandes au montant de 206 360,63 \$.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

**LECTURE DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER : RÈGLEMENT
NUMÉRO 1521-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 79 330 \$
POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LE PROJET
DE DÉVELOPPEMENT DU BOISÉ-NATURA**

Le directeur général et greffier, monsieur Marcel Grenier, donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le *Règlement numéro 1521-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 79 330 \$ pour les honoraires professionnels en ingénierie pour le projet de développement du Boisé-Natura* fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Je, soussigné, greffier de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1521-2020 est de 5 696;
- que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 581,
- que le nombre de signatures apposées est de 0.

**LECTURE DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER : RÈGLEMENT
NUMÉRO 1522-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 49 850 \$
POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LE
PROLONGEMENT DE L'AVENUE DES CATHERINE ET DE LA RUE DÉSIRÉ-
JUNEAU SUR UNE PARTIE DES LOTS 5 263 085 ET 6 295 323**

Le directeur général et greffier, monsieur Marcel Grenier, donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le *Règlement numéro 1522-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 49 850 \$ pour les honoraires professionnels en ingénierie pour le prolongement de l'avenue des Catherine et de la rue Désiré-Juneau sur une partie des lots 5 263 085 et 6 295 323* fasse l'objet d'un scrutin référendaire.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

Je, soussigné, greffier de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1522-2020 est de 1;
- que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1,
- que le nombre de signatures apposées est de 0.

CONSULTATION APR-213-2020 : AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 80-F

Concernant la consultation tenue entre le 6 novembre et le 23 novembre 2020 sur le projet de règlement APR-213-2020 visant à agrandir la zone 80-F à même la zone 49-F, monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose aux membres du conseil la lettre de madame Bernadette Corriveau et monsieur Denis Robitaille, demeurant au 107 rue Laurier, il s'agit des seuls commentaires reçus sur ce projet de règlement.

HYGIÈNE DU MILIEU

463-2020

AUTORISATION DE SIGNATURE : PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a obtenu une promesse d'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU que le ministère a soumis un projet de protocole d'entente le 5 novembre 2020;

ATTENDU que le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau, préparé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, a été soumis aux élus pour étude et approbation;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 16 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau.

ADOPTÉE

464-2020

OCTROI D'UN CONTRAT PAR APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR : AGRANDISSEMENT DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DUCHESNAY

Résolution 464-2020 est amendée par le procès-verbal de correction déposé le 8 février 2021

ATTENDU que le conseil a adopté le *Règlement numéro 1525-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 190 000 \$ pour les honoraires professionnels en vue de la préparation des plans et devis pour la mise à niveau des installations de production d'eau potable Duchesnay*;

ATTENDU que ce règlement n'a pas encore été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été tenu et que cinq (5) firmes ont déposé des propositions;

ATTENDU que ces dernières ont été analysées par le comité de sélection;

ATTENDU que le rapport du comité de sélection est joint;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

ATTENDU que, conformément au devis, la firme doit être d'abord mandatée pour la première partie des travaux, soit la conception des plans et devis du projet;

ATTENDU que les éléments de conception du projet se retrouvent aux articles 1 à 6 du bordereau de soumission;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 18 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU de mandater la firme GBI Experts-conseils inc. pour la préparation des plans et devis pour la mise à niveau des installations de production d'eau potable Duchesnay.

Le mandat est toutefois conditionnel à l'approbation du règlement numéro 1525-2020 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Conformément au devis, la firme est mandatée pour la partie 1 des travaux, soit les éléments 1 à 6 du bordereau de soumission.

Le coût du mandat est établi à 176 000 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1525-2020.

ADOPTÉE

465-2020 GESTION DES EAUX PLUVIALES : PROJET DE DÉVELOPPEMENT BOISÉ-NATURA PHASE 1

ATTENDU que le promoteur Développement SCJC inc. procédera à l'ouverture du nouveau projet de développement Boisé-Natura Phase 1;

ATTENDU que ce projet prévoit la mise en place d'un réseau d'égout pluvial nécessitant la construction de deux bassins de rétention;

ATTENDU que le réseau d'égout pluvial et les bassins seront cédés à la Ville;

ATTENDU que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a demandé à la Ville de s'engager à entretenir les nouveaux ouvrages d'égout pluvial mis en place et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 18 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'engage auprès du MELCC à entretenir les nouveaux ouvrages d'égout pluvial mis en place dans le cadre du projet de développement Boisé-Natura Phase 1 et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

ADOPTÉE

466-2020 PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS : PROJET DE DÉVELOPPEMENT BOISÉ-NATURA PHASE 1

ATTENDU que le promoteur Développement SCJC inc. procédera à l'ouverture du nouveau projet de développement Boisé-Natura Phase 1;

ATTENDU que ce projet prévoit la mise en place de réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire;

ATTENDU que ces réseaux seront cédés à la Ville;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

ATTENDU que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'est engagé à :

- Faire parvenir, avant le 31 juillet 2021, un plan de gestion des débordements d'égouts, décrivant les mesures compensatoires globales à mettre en place pour ne pas augmenter la fréquence des débordements d'égouts observée sur l'ensemble de son territoire qui pourraient être causés par des projets de développement ou de redéveloppement;
- Assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements d'égouts selon l'échéancier prévu et n'excédant pas 5 ans après l'approbation du plan par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);
- Tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements d'égouts, y compris ceux liés aux redéveloppements.

ATTENDU qu'à la demande du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la Ville doit confirmer qu'elle inscrira le projet de développement Boisé-Natura Phase 1 au bilan annuel des débits ajoutés au poste de pompage d'égout Jolicoeur qui est visé par le plan de gestion des débordements;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 18 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier confirme au MELCC qu'elle inscrira le projet de développement Boisé-Natura Phase 1 au bilan annuel des débits ajoutés au poste de pompage d'égout Jolicoeur qui est visé par le plan de gestion des débordements.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Josée Lampron quitte la séance.

PARCS ET BÂTIMENTS

467-2020

AUTORISER LE PAIEMENT FINAL : ACHAT ET INSTALLATION D'ESTRADES POUR LA ZONE DES FESTIVITÉS

ATTENDU l'achat et l'installation d'estrades pour la zone des festivités;

ATTENDU le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 10 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement final à Omni-Tech Sports au montant de 37 856 \$, incluant les taxes brutes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 1 ainsi qu'au dépôt des documents de garantie.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1492-2019.

ADOPTÉE

Madame Josée Lampron revient à la séance



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

SÉCURITÉ PUBLIQUE

468-2020

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DES POMPIERS-PREMIERS RÉPONDANTS À TEMPS PLEIN

Résolution 468-2020 est amendée par la résolution 193-2021 pour adopter les nouvelles descriptions de tâches.

ATTENDU que le contrat des pompiers-premiers répondants à temps plein est venu à échéance le 31 décembre 2018;

ATTENDU que des rencontres entre le comité de négociations et les employés visés ont mené à la conclusion d'une entente de principe;

ATTENDU le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 19 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à procéder à la signature du contrat des pompiers-premiers répondants à temps plein pour la période de 2019 à 2023.

ADOPTÉE

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

469-2020

DEMANDE D'AVANCE DE FONDS POUR LES PETITES CAISSES DU PARC DE GLISSE DU GRAND-HÉRON

ATTENDU que la Ville opère le Parc de glisse du Grand-Héron pendant la saison hivernale;

ATTENDU que des fonds de caisse sont nécessaires pour les opérations des billetteries et de l'atelier;

ATTENDU qu'à l'unanimité, les membres de la Commission sports, loisirs, culture et vie communautaire recommandent d'autoriser une avance de fonds d'un maximum de 8 000 \$ pour le Parc de glisse du Grand-Héron pour l'hiver 2020-2021;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 13 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement d'une avance de fonds de 5 000 \$ pour l'opération des billetteries et de l'atelier du Parc de glisse du Grand-Héron pour l'hiver 2020-2021, un deuxième versement pourra être réalisé, si nécessaire, pour un montant additionnel de 3 000 \$.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 54-111-00-002 (Petites caisses loisirs) et que ce montant soit remboursé à la fin des opérations du Parc de glisse du Grand-Héron.

ADOPTÉE

470-2020

ADOPTION DE LA TARIFICATION : PARC DE GLISSE DU GRAND-HÉRON, SAISON 2020-2021

La résolution numéro 470-2020 est abrogée par le Règlement numéro 1642-2024 afin que la tarification pour le parc de glisse du Grand-Héron incluant les tarifs de location de patin et de trottinette soit décrétée par le Règlement

ATTENDU que les activités de plein air d'hiver ont été autorisées par la Santé publique;

ATTENDU que la mise en place des mesures sanitaires exigées par la situation de la pandémie à la COVID-19 entraîneront des coûts supplémentaires;

ATTENDU qu'à l'unanimité, les membres de la Commission sports, loisirs, culture et vie communautaire recommandent l'adoption de la grille tarifaire du parc de glisse du Grand-Héron;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

décrétant
l'imposition des taux
de taxation, de
compensation et de
la tarification de
différents services
municipaux.

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 13 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'adopter la grille tarifaire pour les activités du parc de glisse du Grand-Héron pour la saison 2020-2021, telle qu'elle est présentée.

ADOPTÉE

471-2020

AUTORISATION DE DÉPENSES : CONCOURS DÉCOREZ VOS MAISONS

ATTENDU que pour égayer la période des Fêtes, les citoyens sont invités à ajouter de la féerie dans nos rues en décorant leur résidence et en participant au concours Décorez vos maisons;

ATTENDU qu'un montant de 900 \$ permettra de remettre des prix en cartes-cadeaux chez les commerçants locaux;

ATTENDU qu'à l'unanimité, les membres de la Commission sports, loisirs, culture et vie communautaire recommandent l'autorisation d'une dépense d'un montant de 900 \$ pour la réalisation du concours Décorez vos maisons;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 13 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 449-2020, afin d'ajouter un montant de 900 \$, incluant les taxes nettes, à la dépense appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté, pour les prix du concours Décorez vos maisons.

ADOPTÉE

472-2020

AUTORISATION DE DÉPENSES : RÉPARATION DU SENTIER DE GLACE, PHASE 1

La résolution 472-2020 est amendée par la résolution 216-2022 afin de retirer le dernier paragraphe rendant la réalisation du projet conditionnelle à l'obtention d'une subvention de 46 400 \$.

ATTENDU que la Ville a fait réaliser une étude, par la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier, pour la restauration de la tourbière boisée du sentier de glace du Parc du Grand-Héron;

ATTENDU que la première phase de réparation du sentier de glace est planifiée au projet numéro 5 du Plan triennal d'immobilisations, pour l'année 2020;

ATTENDU qu'une demande de subvention est en cours dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

ATTENDU qu'à l'unanimité, les membres de la Commission sports, loisirs, culture et vie communautaire recommandent une dépense pour la réparation du sentier de glace, phase 1;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 13 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense d'un montant de 58 000 \$, pour la réparation du sentier de glace, phase 1, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations au projet numéro 5.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier un montant de 11 600 \$ du Fonds de parcs et terrains de jeux pour combler la portion du financement qui ne fait pas l'objet d'une aide financière.

La réalisation du projet est conditionnelle à l'obtention d'une subvention d'un montant de 46 400 \$, dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

ADOPTÉE

473-2020

AUTORISATION DE DÉPENSES : TRAVAUX À LA MAISON DES AÎNÉS

ATTENDU que des travaux sont nécessaires à la Maison des Aînés, pour rendre conformes aux normes d'accessibilité universelle les portes d'entrée qui permettent d'accéder au lève-personne et pour changer les revêtements de sol d'origine, pour des raisons de sécurité des aînés;

ATTENDU que la demande de subvention, effectuée dans le cadre du Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés, a été retenue;

ATTENDU qu'à l'unanimité, les membres de la Commission sports, loisirs, culture et vie communautaire recommandent d'autoriser une dépense pour des travaux à la Maison des Aînés;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 16 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron

ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 64 775 \$ pour des travaux à la Maison des Aînés.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier un montant de 33 330 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté, la différence devant faire l'objet une aide financière.

La réalisation du projet est conditionnelle à l'obtention de l'approbation finale d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés.

ADOPTÉE

474-2020

MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE TRAVAIL : FÊTES DU 200^e ANNIVERSAIRE DE SAINTE-CATHERINE

ATTENDU que l'année 2024 marquera le 200^e anniversaire de l'érection canonique et civile de Sainte-Catherine-de-la-Jacques Cartier;

ATTENDU que la Ville désire organiser des activités pour souligner cet anniversaire important;

ATTENDU que la préparation de ces activités requiert la collaboration de plusieurs intervenants du milieu et nécessite une bonne coordination;

ATTENDU qu'à l'unanimité, les membres de la Commission sports, loisirs, culture et vie communautaire recommandent la mise en place d'un comité de travail pour l'organisation des Fêtes du 200^e anniversaire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 16 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron

ET RÉSOLU d'autoriser la mise en place d'un comité de travail, constitué de divers intervenants d'organismes du milieu et chapeauté par la Ville, pour planifier et organiser les Fêtes du 200^e anniversaire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de mandater la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, pour diriger ce comité de travail. Madame Langlois sera le lien pour transmettre au conseil municipal les recommandations du comité.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

TRANSPORT

475-2020

DEMANDE DE LA VILLE DE SAINT-RAYMOND AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS : CONSTRUCTION D'UNE VOIE D'ACCÈS DIRECTE À L'AUTOROUTE 40

ATTENDU que la Ville de Saint-Raymond a demandé au ministère des Transports de planifier et de réaliser un accès direct à l'autoroute 40 dans le but de faciliter la fluidité de la circulation sur les routes 365 et 367;

ATTENDU que plusieurs villes avoisinantes appuient cette demande, certaines étant situées dans les limites de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et d'autres à l'extérieur du territoire de la CMQ; la demanderesse Ville de Saint-Raymond étant elle-même située à l'extérieur des limites de la CMQ;

ATTENDU qu'en 2012, la Communauté métropolitaine de Québec s'est dotée d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) qui délimite l'espace pouvant être urbanisé, d'ici 2031, sur les territoires des municipalités qui la composent;

ATTENDU que les municipalités situées à l'extérieur du périmètre d'urbanisation métropolitain obéissent à leurs propres règles en dépit de leur forte intégration socioéconomique à la Communauté métropolitaine de Québec, comme en fait foi le nombre de leurs navetteurs auquel réfèrent plusieurs résolutions d'appui à la Ville de Saint-Raymond;

ATTENDU que la construction des maisons unifamiliales ne cesse d'augmenter à l'extérieur des limites de la CMQ;

ATTENDU que, bien que Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est reconnue comme un pôle métropolitain, elle doit respecter les contraintes de développement que lui impose le PMAD; ce qui n'est pas le cas pour les villes du comté de Portneuf, dont Saint-Raymond;

ATTENDU que l'étalement urbain va de pair avec le trafic sur les routes régionales, en l'absence d'un réseau de transport collectif, créant une dépendance à l'automobile; d'où la demande de la Ville de Saint-Raymond;

ATTENDU qu'il devrait y avoir une complémentarité entre la planification métropolitaine et la planification péri-métropolitaine, au lieu d'une concurrence déloyale;

ATTENDU que les villes dortoirs, à l'extérieur du périmètre métropolitain, sont à la source de la congestion routière, alors que celles-ci accusent les aménagements urbains pour les piétons, les cyclistes et les automobiles;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier n'a pas objection à la demande de la Ville de Saint-Raymond, quoique la majorité des embouteillages rencontrés sont surtout causés par des accidents ou des travaux, où souvent les permissions de voirie n'ont pas été respectées par les entrepreneurs réalisant ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU que, sans s'opposer à la demande de la Ville de Saint-Raymond, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier demande qu'une réflexion sérieuse soit faite par le gouvernement du Québec sur l'effet néfaste de l'étalement urbain en zones périurbaines.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU qu'étant donné que le ministère des Transports n'a pas l'intention d'investir pour un élargissement de la route 367, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'accommoderait d'un lien entre Saint-Raymond et l'autoroute 40.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU que copie de cette résolution soit transmise à :



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

- M. François Legault, premier ministre du Québec;
- M. François Bonnardel, ministre des Transports;
- M^{me} Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- M. Régis Labeaume, président de la Communauté métropolitaine de Québec;
- M. Joël Godin, député de Portneuf-Jacques-Cartier;
- M. Éric Caire, député de La Peltrie;
- M^{me} Sandra Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Jacques-Cartier;
- M^{me} Josée Frenette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Portneuf;
- Aux maires et directeurs généraux des villes de Saint-Raymond, Pont-Rouge, Lac-Sergent, Rivière-à-Pierre, Sainte-Christine-d'Auvergne, Saint-Léonard-de-Portneuf, Fossambault-sur-le-Lac et Lac-Saint-Joseph.

ADOPTÉE

476-2020

AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 221-2012 : POLITIQUE SUR L'UTILISATION DES VÉHICULES MUNICIPAUX

ATTENDU la résolution numéro 221-2012 adoptée à la séance du 23 avril 2012 concernant l'adoption d'une politique sur l'utilisation des véhicules municipaux;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'amender cette politique afin d'y intégrer une clause relative au chargement des camions à benne ainsi qu'une clause relative à la tenue d'un registre des heures de conduite;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 18 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'amender la politique sur l'utilisation des véhicules municipaux de la façon suivante :

- Les articles 13 et 14 suivants sont ajoutés immédiatement à la suite de l'article 12 :

Article 13 Chargement des camions à benne

Le conducteur d'un véhicule lourd a la responsabilité de s'assurer du respect du *Règlement sur les normes de charges et de dimensions applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers* du gouvernement du Québec. À cet effet, il doit effectuer le chargement des camions à benne en respectant les valeurs de poids maximal déterminées par la direction pour chaque véhicule. Il doit utiliser, pour ce faire, l'équipement mis à sa disposition, notamment le système de pesage électronique installé sur le chargeur sur roues.

Article 14 Tenue d'un registre des heures de conduite

Le conducteur d'un véhicule lourd a la responsabilité d'avoir en sa possession, de compléter et de tenir à jour un registre allégé de ses heures de conduite.

- Les articles 13, 14, 15, 16 et 17 de la politique sont renumérotés 15, 16, 17, 18 et 19.

ADOPTÉE

477-2020

MOTION DE FÉLICITATIONS : GESTION DE LA PRÉVENTION

ATTENDU que la Société mutuelle de prévention inc. a procédé à une inspection des installations de la Ville le 13 novembre 2020 relativement à la gestion de la prévention;

ATTENDU le rapport d'évaluation produit par la firme;

ATTENDU que la Ville a obtenu une note globale de 97 %;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 18 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU de féliciter monsieur Pierre Roy et toute l'équipe du Service des travaux publics pour les résultats obtenus.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel est prévue à l'ordre du jour. À 19 heures, aucune question n'avait été transmise au Conseil.

478-2020 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU de clore la séance du 23 novembre 2020.

L'assemblée est levée à 19 h 35.

ADOPTÉE

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2020**
